



## **Prime "partage de valeur ajoutée" aux salariés, les organisations patronales dénoncent une ingérence dans le dialogue social**

mercredi 11 mai 2011, par [lpe](#)

La "[prime à 1.000 euros](#)" semble être une fausse bonne idée pour doper le pouvoir d'achat des salariés ; un effet d'annonce lancé début avril par le Président de la République et qui se profile comme une "usine à gaz" qui ne devrait concerner qu'1 salarié sur 4. Les syndicats patronaux s'accordent sur ce point. Cette prime ne concernerait en effet que les salariés d'entreprises de plus de 50 personnes qui augmentent la distribution des dividendes par rapport aux exercices antérieurs.

Parmi les réactions locales, celles de Paul-François Arrighi, Président du MEDEF Deux-Sèvres et de François Asselin, Président de la CGPME des Deux-Sèvres :

### **Réaction du MEDEF Deux-Sèvres**

Paul-François Arrighi : " alors que la crise économique n'est pas finie, et même si des signes encourageants existent, il faut d'abord penser à consolider la structure économique des entreprises, alléger les charges, leur donner les moyens d'investir en outils de production... Bref, les aider à être toujours plus compétitives. Et c'est par la compétitivité des entreprises et de notre économie que les questions de pouvoir d'achat pourront être traitées.

Il faut laisser les chefs d'entreprise gérer les relations sociales, sans interférence extérieure. Mais, il faut aussi encourager les dispositifs d'intéressement et de participation, sujet que le Medef a pris à bras le corps depuis de nombreuses années et qui sera le dossier du prochain magazine du Medef Deux-Sèvres.



N'oublions pas qu'en septembre 2009, le Medef national a proposé d'ouvrir une délibération sociale sur la modernisation du dialogue social qui a été depuis transformée en négociation avec les syndicats. La question de la valeur ajoutée a été mise au cœur de ces discussions. Les débats sur les retraites ont ralenti l'avancée des travaux, mais ne les ont pas interrompus. Depuis, ils se sont intensifiés. Le Medef

demande au gouvernement de respecter le dialogue social national et son agenda. Et ce d'autant que le dialogue interprofessionnel s'est avéré particulièrement fructueux ces derniers mois (accords signés sur les retraites complémentaires, l'assurance chômage et l'emploi des jeunes).

Nous attirons donc l'attention sur les effets contre-productifs d'une ingérence de l'Etat dans le paritarisme comme dans la conduite de l'entreprise.

Au moment où l'Etat engage un chantier national sur la simplification administrative, réflexion à laquelle participent des adhérents du Medef Deux-Sèvres, nous avons un bel exemple de jeu à contretemps. D'ores et déjà, nous savons que cette mesure, si elle est votée par le Parlement, sera très compliquée à mettre en œuvre : rétroactivité, définition du montant de la prime après la clôture de l'exercice... Un bel exemple de non simplification !"

### **Le témoignage d'un chef d'entreprise : Jacky Hamon, dirigeant de Métaflore à Mougou**



"A Métaflore, avec 20 salariés, nous avons mis en place un système d'intéressement qui associe chaque année les salariés à la valeur ajoutée générée dans l'entreprise. Un outil de motivation, un levier économique aussi. Quant aux dividendes, ils ne sont pas la plus importante composante du résultat distribué. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que pour les chefs d'entreprise qui, comme moi, ont repris une PME, ces dividendes permettent de contribuer au remboursement de cet investissement ; il semble que les personnes qui nous gouvernent aient oublié cette nuance !"

### **La réaction de la CGPME**

Communiqué national en date du 11 mai 2011 : "Fin de la valse-hésitation. Le dispositif sur "la prime partage de la valeur ajoutée" est arrêté.

Ceux qui espéraient infléchir la volonté de l'Etat en acceptant de négocier sur la rémunération de tous les dirigeants d'entreprises en sont pour leurs frais.

La CGPME, quant à elle, réitère son opposition à ce qu'elle considère comme une immixtion de l'Etat au sein des entreprises, au mépris des règles économiques les plus élémentaires.

Au chapitre des aberrations il est à souligner qu'une PME engagée dans le dispositif sera, quelle que soit sa taille, soumise aux mêmes contraintes qu'une entreprise mondialisée du CAC 40. La SNCF, elle, y échappera ...

Par ailleurs, la CGPME regrette une belle occasion manquée pour les entreprises de moins de 50 salariés. Selon un sondage IFOP pour la CGPME et l'Ordre des Experts-Comptables, 74% d'entre elles s'étaient déclarées susceptibles de verser une prime exonérée de charges à leurs salariés.

Contrairement à ce qui avait été évoqué par le Président de la République, elles n'auront pas cette possibilité, hormis celles distribuant des dividendes et acceptant les contraintes de cette nouvelle usine à gaz.

Gageons qu'elles ne seront pas nombreuses à le faire."

## **Le commentaire de François Asselin, Président de la CGPME des Deux-Sèvres :**



"Nous pensons que les entrepreneurs ont déjà beaucoup d'obligations. Celle-ci est une ingérence supplémentaire dans la gestion de l'entreprise. Si cette prime est au libre arbitre du dirigeant, pourquoi pas, tout en soulevant des problèmes juridiques, fiscaux restant à éclaircir. Il me semble cependant que l'on ne fait pas la différence entre les grandes entreprises qui ont un actionnariat national, voire planétaire et la PME où l'actionnaire est en lien quotidien avec ses employés. Dans ce cas, le partage du profit est bien souvent anticipé par le dirigeant qui comprend très bien que la motivation passe par là, quand évidemment les résultats le permettent."

CR